MUNICIPALITE
DE CORBEYRIER

DIRECTION GENERALE DE LA MOBILITE ET DES ROUTES – DGMR
A l'att. de M. Pierre-Yves Gruaz, Directeur
Place de la Riponne 10
1014 LAUSANNE

Dossier traité par : S.Dind
V/réf. :
N/réf. : 4.43.03

Corbeyrier, le 7 juillet 2026

RC 722 – IL – S Vers-Morey – Vers Cort
Restriction de circulation totale

Monsieur le Directeur,

Par la présente, la Municipalité tient à vous faire part de sa totale désapprobation quant à la décision de fermer complètement le tronçon susmentionné, telle qu'annoncée par courriel le 1er juillet dernier par la "DGMR Inspecteurs chantier".

Lors de sa séance de ce jour, la Municipalité précise que ces points avaient été validés, certe, il y a quelques années avec le Municipal des Routes, M. Steve Dind, cependant une des conditions, et pas la moindre, était que cette information lui parvienne deux, voire trois mois avant la date de réalisation des travaux.

En effet, la Municipalité aurait pu préparer sa population, ses commerces, son EMS ainsi que tous les acteurs qui empruntent cette route. Pour information, le dernier comptage mis en place il y a quelques semaine dénombrait 460 passages de véhicules en une seule journée, vous en conviendrez que cela n'est pas anodin.

Le passage par la route des Agittes, via le tunnel de l'Hongrin qui ne peut pas faire transiter des véhicules plus gros qu'une voiture et que l'on ne peut emprunter qu'un quart d'heure en montant et qu'un quart d'heure en descendant chaque heure, étant donné qu'il est impossible de croiser dans cet ouvrage taillé dans la roche. Cette route emprunte également le territoire de l'armée où des tirs sont organisés tous les jours durant cette période rendant la traversée par ce chemin interdite pour des raisons évidente de sécurité. De plus, la Municipalité a constaté que l'armée n'a pas été informée de ces travaux de l'éventuelle déviation par la route des Agittes suffisamment tôt, puisque les tirs sont programmés durant le laps de temps concerné. Corbeyrier sera donc coupé du monde durant plusieurs heures de suite et cela n'est pas concevable.

Le personnel de l'EMS prend soin des pensionnaires 24/24 heures et sept jours par semaine travaille en horaires irréguliers, les personnes âgées devant se déplacer en transports publics chez leur médecin, pour lesquels il faut parfois attendre des mois pour obtenir un rendez-vous, les personnes qui travaillent en équipe ou qui ont des horaires irréguliers doivent pouvoir circuler pour se rendre à leur travail ou rentrer chez eux, etc.

./02

MUNICIPALITE
DE CORBEYRIER

Le fait d'emprunter la route des Agittes, si elle avait été ouverte, prolongerait les courses d'une heure et quart pour atteindre la plaine, sur un tracé où les chutes de pierres sont, de surcroît, monnaie courante.

Cette manière de prendre Corbeyrier et ses ayants-droits en otage de la sorte est inacceptable.
C'est pourquoi, la Municipalité vous demande de revoir la manière d'exécuter ces travaux. Ne serait-il pas envisageable de scinder la réalisation de la pose de l'enrobé en plusieurs fois, quelques heures le matin, quelques heures l'après-midi ? Ou organiser une circulation alternée comme c'est déjà le cas depuis plusieurs jours. La Municipalité est consciente que la durée de vie de l'enrobé sera moins longue, car elle se fissurera à la jointure au bout de plusieurs années, cependant il est vital que la circulation puisse continuer à se faire.

La Municipalité de Corbeyrier vous remercie de la bienveillance avec laquelle vous prendrez acte de ses doléances et des solutions que vous pourrez lui apporter pour abonder dans le sens de ses citoyens.

A disposition le cas échéant, M. Steve Dind, Municipal en charge des Routes, reste joignable par courriel à l'adresse steve.dind@corbeyrier.ch et par téléphone au 079 939 28 73.

Dans l'attente de recevoir promptement de vos nouvelles, la Municipalité vous présente, Monsieur le Directeur, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
Guy Bochud

MUNICIPALITE DE CORBEYRIER
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire
Ingrid Coppex

Annexe : courriers citoyens et v/ restriction de circulation
Copie va à dgmr-inspecteurs.chantier@vd.ch et à tristan.matile@vd.ch